



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 9 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 2 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : UD95-2024-0665

## 1 Intitulé du projet

Modification de la plateforme Tri / transfert - Implantation d'une activité d'enrubannage et de stockage temporaire d'Ordures Ménagères résiduelles.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ROUTIERE DE L'EST PARISIEN (REP)

Raison sociale

REP SNC

N° SIRET

6 1 2 0 0 6 9 6 5

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

KALLASSY

Prénom(s)

Monique

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Rubrique 2713-2 (D) - Inchangée Rubrique 2714-1 (E) - Inchangée Rubrique 2716-1 (E) - 15 000 m <sup>3</sup> --> 65 000 m <sup>3</sup>
PROJETS soumis à examen au cas par cas : a) et b)	Rubrique 2791-1 (A) - capacité de traitement 800 t/j --> capacité de traitement 800 t/j

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à modifier une partie des activités du centre de tri du Val'Pôle Plessis-Gassot pour répondre au mieux aux attentes du marché du déchet non dangereux :

- Modification de l'exploitation de l'activité tri, recyclage et valorisation des déchets existante (réalisation d'une zone de grappinage spécifique de déchets en mélange, d'encombrants ménagers, et exploitation de tri à la pelle mécanique de déchets à trier (DAT) et de matières valorisables en mélange MVM) ;
- Mise en place d'une activité de transit d'ordures ménagères résiduelles (OMr) permettant d'absorber et de lisser les stocks de déchets des UVE (Unité de Valorisation Énergétique - Unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur) et d'une opération de mise en balles sur le site et de stockage temporaire, puis de leur redonner au moment souhaité.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de transformer ses activités et de diminuer l'importance du stockage de déchets non dangereux conformément au PRPGD de l'IDF, la société REP prévoit la création d'une plateforme dédiée à l'enrubannage d'Ordures Ménagères résiduelles. Elle permettra d'optimiser le tri des différents flux, de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets vers les filières appropriées, et ainsi, limiter la part de déchets devant être éliminés en stockage.

Dans ce cadre, la société REP a ainsi en projet :

- d'adapter la plateforme de tri aux besoins et au marché en mettant du grappinage de déchets,
- de créer une unité de mise en balles et de stockage temporaire, avant de renvoyer les balles aux UVE au moment où la demande énergétique est la plus forte.

La mise en œuvre d'une unité de mise en balle présente donc trois intérêts pour les exploitants des UVE et pour les collectivités :

- Éviter le recours à la mise en décharge lors des arrêts techniques des UVE,
- Stocker un gisement pour les mois d'hiver afin de répondre aux contrats de production d'énergie pour EDF,
- Absorber les pointes saisonnières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modifications de la plateforme travaux consisteront :

- à réorganiser une zone en enrobé étanche pour exploiter l'activité de tri et de grapinage de manière sécuritaire (cf. PAC § 3.6. Exploitation de la plateforme de tri p.20) ;
- aménager une partie du quai de rupture afin d'implanter une enrubanneuse (cf. PAC § 4. Descriptions du process de transit d'OMr avec mise en balle des déchets p.24 à 34) ;
- aménager 2 zones de stockage temporaire de balles d'OMr (cf. PAC § 4. Descriptions du process de transit d'OMr avec mise en balle des déchets p.24 à 34).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'y aura pas de travaux effectués dans la phase d'exploitation. Le type de déchets ne changera pas par rapport à l'exploitation actuelle.

Les travaux de démantèlement seront compris dans le réaménagement global de l'ICPE en fin de post-exploitation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Modification des prescriptions de l'arrêté préfectoral de référence n° HP 2006/262 du 19 décembre 2006 et l'arrêté complémentaire n°IC-23-061 du 16 mai 2023 actualisant les rubriques ICPE du site.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique 2713-2 (D)	60 m <sup>2</sup>
Rubrique 2714-1 (E)	40 380 m <sup>3</sup>
Rubrique 2716-1 (E)	65 000 m <sup>3</sup>
Rubrique 2791-1 (A) - capacité de traitement journalier	800 t/j
Rubrique 2791-1 (A) - capacité de traitement annuelle	270 000 t/an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'activité tri avait été autorisée par l'arrêté préfectoral n°HP 2006/262 du 19 décembre 2006. Le quai de rupture et la zone en enrobé accueillant l'activité de tri et le parking à engins ont été aménagés afin d'exploiter le site de manière sécuritaire et selon les règles de maîtrise des risques en vigueur (gestion des eaux, gestion incendie, gestion des envols...). Le type de déchets ne changera pas. Un porté à connaissance a été adressé à l'inspection des installations classées pour notifier et présenter les modifications apportées sur le site.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve sur le périmètre du PPBE de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, qui a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 16 novembre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme n'est pas inscrite dans un périmètre d'un site classé. En revanche, le site se trouve dans le périmètre de 500 mètres de l'église Notre-Dame du Mesnil-Aubry, et de l'église Notre-Dame du Plessis-Gassot. Le Château et le domaine d'Ecouen se trouvent à 2 km au SO du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide de classe 3 se situe sur le site d'après le site Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Île-de-France de la DRIEAT.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ecouen possède un PPRN - Mouvement de Terrain approuvé.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après CASIAS, la partie en post-exploitation du site est signalée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé sur la ZRE Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre du site inscrit de la Plaine de France.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est celle des forêts picardes : massif des trois forêts et bois du rois, à 7 km au Nord.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont ceux de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève à 2 km au Nord, et celui de la Butte de Châtenay, à 2,5 km au Nord-Est.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les conditions de prélèvement d'eau du site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des zones déjà exploitées ou déjà prévues dans le phasage du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications de l'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications de l'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications de l'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications de l'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol. Les équipements existants seront réutilisés.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation se fera sur des zones anthropomorphisées déjà en exploitation ou dont l'impact d'exploitation a déjà été étudié. Il n'y aura pas d'impact supplémentaire ajouté par le projet sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NC.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'extension foncière.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de risques technologiques apportés par le projet. Les mesures de prévention et de secours (gardiennages, incendies...) sont maîtrisées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de risques naturels apportés par le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de risques sanitaires apportés par le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification du trafic apportée par le projet.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis du bruit ni vis-à-vis des nuisances sonores apportées par le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis des odeurs. Le procédé d'enrubannage des balles d'OMr permettra de stopper la dégradation des déchets et de limiter les odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis des vibrations ni vis-à-vis des nuisances de vibrations apportées par le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis d'émissions lumineuses ni vis-à-vis des nuisances lumineuses apportées par le projet.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Certaines incidences du projet peuvent être cumulées avec le projet de préparation CSR jouxtant le projet. Toutefois, la gestion incendie, la gestion des eaux et effluents, ou encore la gestion de l'exploitation du site est étudiée pour maîtriser les risques sur les 2 activités.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Toutes les mesures sur le site sont prévues pour réduire les effets des activités du site sur l'environnement et la santé humaine.

Les risques de pollution des sols et des eaux sont parfaitement maîtrisés par les réseaux de collecte et de traitement des eaux du site.

L'implantation des installations a été pensée afin de limiter les nuisances sonores, olfactives ainsi que les risques d'exploitation (incendie). Des moyens d'intervention adaptés aux risques sont présents sur le site afin de maîtriser les risques d'exploitation.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'induit pas de nouveau risque et n'a pas d'impact sur l'environnement et la santé humaine. Les modifications apportées ne sont pas de nature à engendrer des risques et des nuisances supplémentaires, elles sont non substantielles.

Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations environnementales.

Compte tenu de ces informations, nous souhaitons être dispensés de l'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
  
4B19B2444714A6...

Signature du (des) demandeur(s)

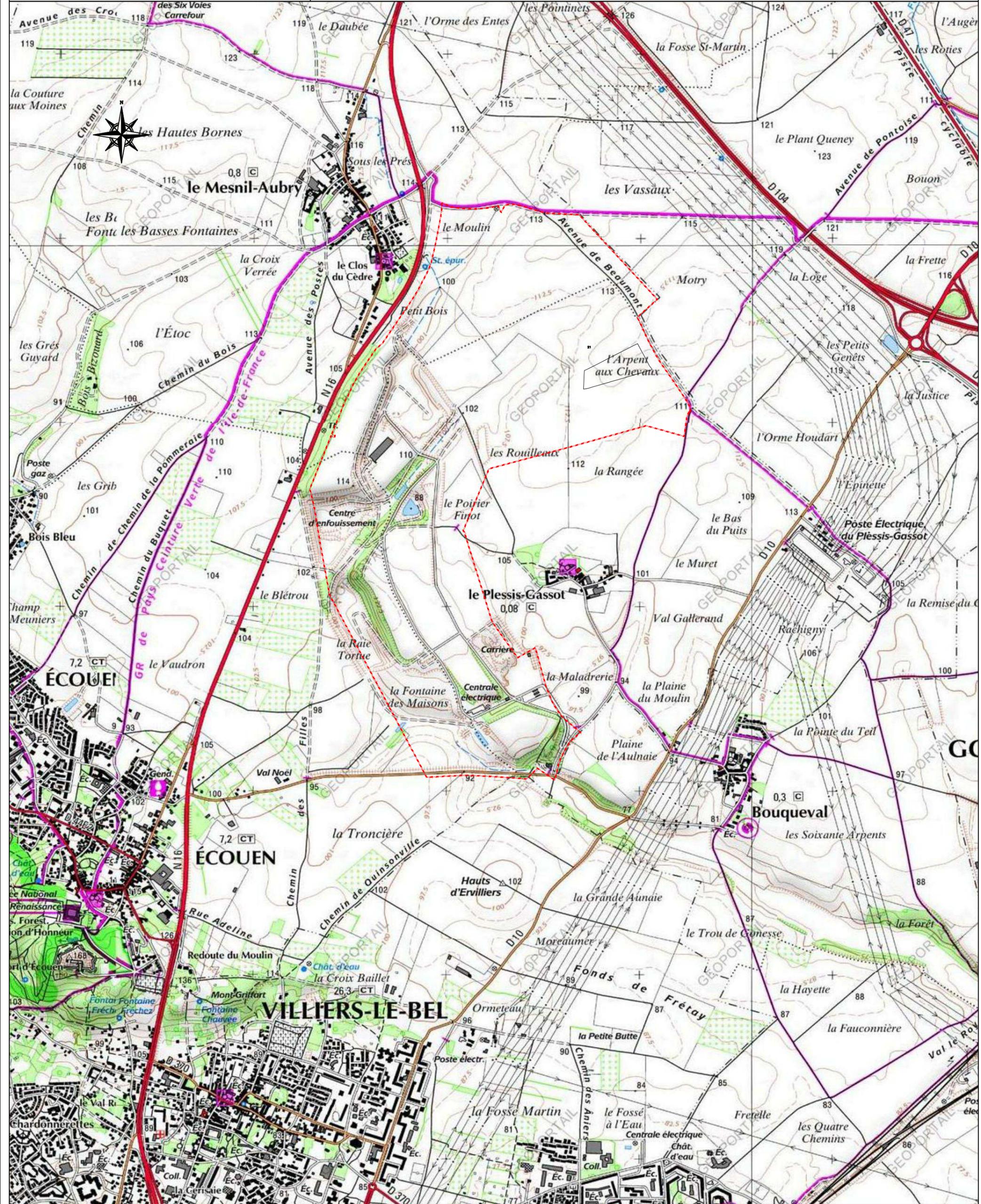


I.S.D.N.D. du Plessis Gassot, Ecoen, le Mesnil Aubry  
Département du Val d'Oise

# PLAN DE SITUATION

Date : 23/04/2024

Echelle : 1/25000



REP – CAS PAR CAS – ENRUBANNAGE - Annexe 4



Photo du 27 juin 2024



Photo du 11 septembre 2024

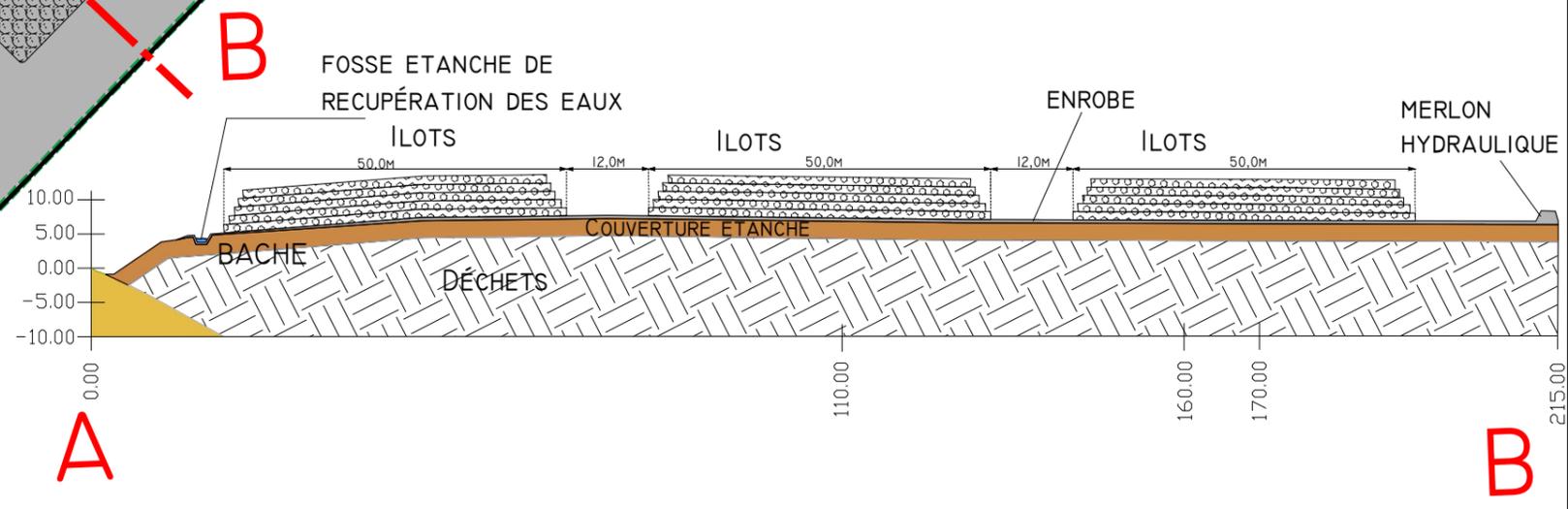
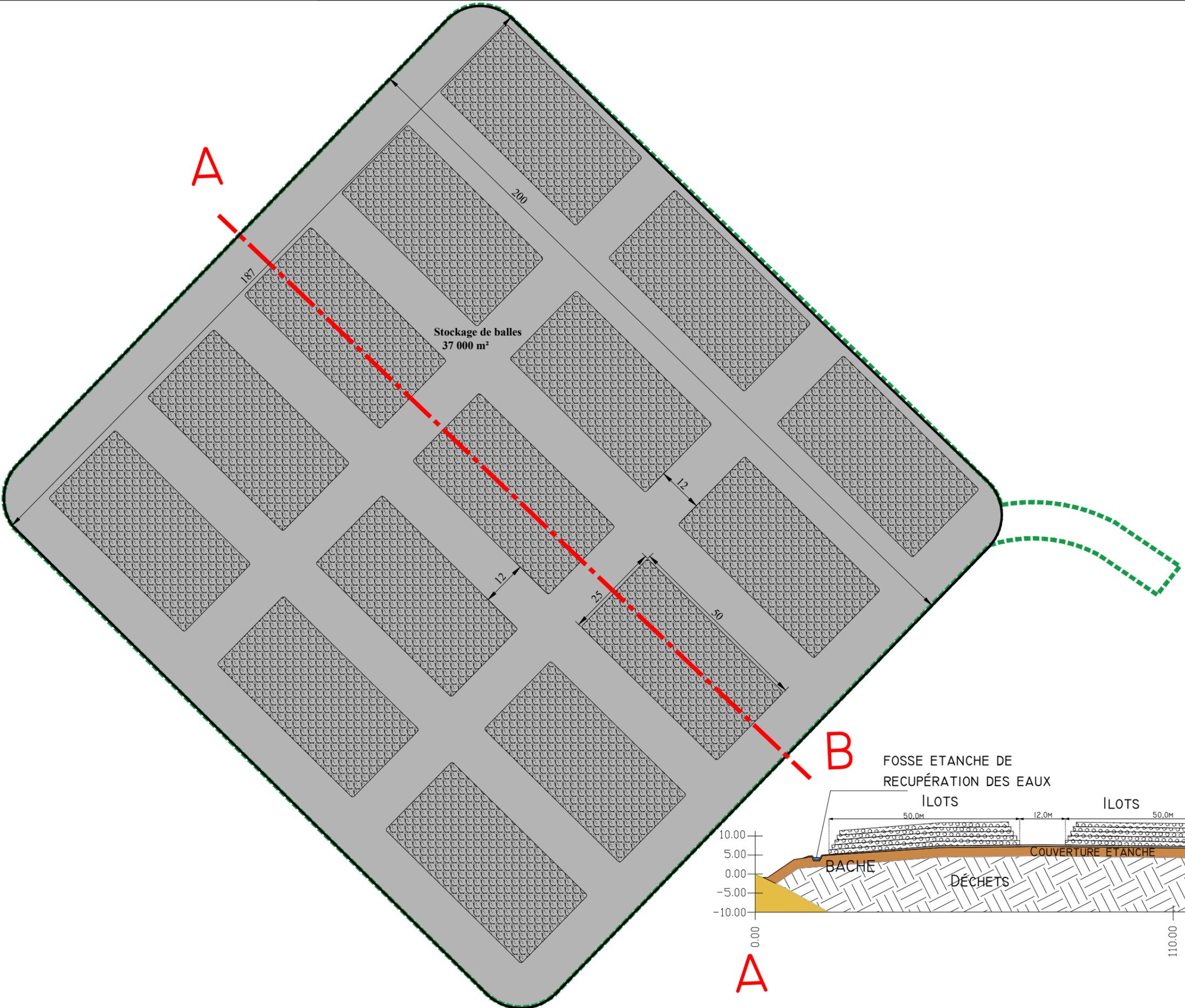
ISDND du PLESSIS-GASSOT, d'ECOUEN et du MESNIL-AUBRY  
Département du VAL D'OISE  
**PLATEFORME CSR ET ENRUBANNAGE**  
**PLAN DES ZONES**



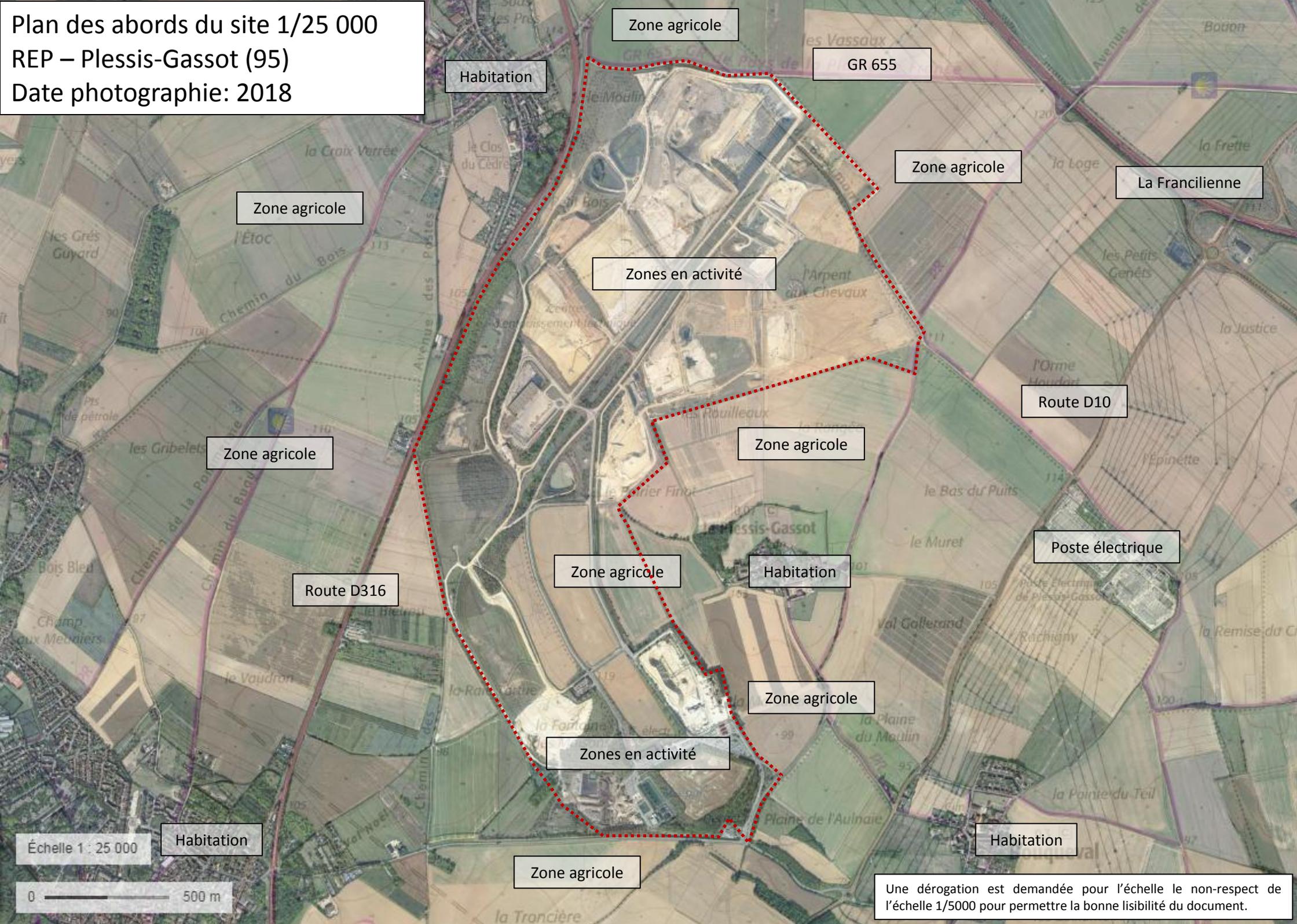
Date : 23/04/2024

Echelle : 1/1500





Plan des abords du site 1/25 000  
REP – Plessis-Gassot (95)  
Date photographie: 2018



Habitation

Zone agricole

GR 655

Zone agricole

La Francilienne

Zone agricole

Zones en activité

Zone agricole

Zone agricole

Route D10

Route D316

Zone agricole

Habitation

Poste électrique

Zone agricole

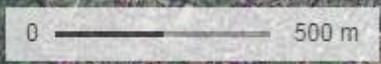
Zones en activité

Habitation

Zone agricole

Habitation

Échelle 1 : 25 000



Une dérogation est demandée pour l'échelle le non-respect de l'échelle 1/5000 pour permettre la bonne lisibilité du document.